



Accident en juin 2015, alcool + permis probatoire

Par **Benjamin08150**, le **14/07/2016** à **12:03**

Bonjour, je vous expose mon problème:

Le 13 juin 2015 j'ai eu un accident avec la voiture que mes parents me prêtait. J'ai perdu le contrôle de la voiture et je suis venu taper un arbre de face. De ce fait j'ai eu de multiples fractures. J'étais tout seul dans la voiture et je n'ai engagé que moi même dans cet accident. J'étais sous l'emprise de l'alcool, en effet sur le lieu de l'accident une infirmière m'a fait une prise de sang, cependant il n'y a pas eu de deuxième prise de sang à l'hôpital. Sur place les gendarmes ont contrôlé mon permis (probatoire) et l'ont rendu à mes parents.

Après deux mois de convalescence, j'ai repris une vie "normale".

Ce n'est que le 12 juillet 2016 que j'ai été convoqué à la gendarmerie pour audition, ce n'est qu'à ce moment là qu'ils m'ont communiqué mon taux d'alcoolémie qui était de 1.30g/l.

Ils m'informent que mon dossier va être envoyé au procureur et que je risque une suspension de permis.

Je précise que j'ai obtenu mon permis le 27/08/2013, donc au moment de l'accident j'avais 8 points.

Pourquoi le délai a été aussi long?

Pourquoi ne m'a t'on pas communiqué mon taux d'alcoolémie plus tôt?

Est-ce qu'il y a vice de procédure?

Merci.

Par **Visiteur**, le **14/07/2016** à **13:51**

Bonjour,

Je pense que les procédures sont longues car il y a énormément de dossiers à traiter. Vous recevrez prochainement une convocation.

Par **Benjamin08150**, le **14/07/2016 à 15:44**

Merci pour votre réponse.